



ASSOCIATION DE LA
FILIERE BIOLOGIQUE
EN REGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 10 mai 2021

Titulaires

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOURGY	Emmanuel	GDAB 36	Producteurs	présent
PERDEREAU	Dominique	GABEL	Producteurs	absent
PESCHARD	David	GABLEC	Producteurs	Excusé avec pouvoir C.Gaulandeu
PRALONG	Nicolas	GABB18	Producteurs	présent
SAVATON	Magali	GABBTO	Producteurs	présent
TROUSLARD	Benjamin	GABOR	Producteurs	absent
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Excusé
GUEROULT	Benoit	ALLAIRE	Préparateurs	présent
HARDY	Loïc	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Excusé avec pouvoir à B.Gueroult
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	absent
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	présente
BOULAI	Paul-Emmanuel	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	présent
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	présent
VAURS	Christophe	LA COOPERATION AGRICOLE CVL	Institutionnels	excusé
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	présent
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	excusée
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	excusée

Suppléants

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
CHALOCHE	Olivier	GABOR	Producteurs	présent
GAULANDEAU	Claude	GABLEC	Producteurs	présent
JOUBERT	Philippe	GABBTO	Producteurs	présent
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	présent
VERGER	Benoit	AXÉREAL BIO	Préparateurs	absent
DECROMBECQUE	Hugues	IDFEL	Institutionnels	présent
MORON	Christian	INPACT CENTRE	Institutionnels	absent
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	absent

Autres : Jacques Sappei, Jean-François Vincent

Représentation par collège :

Collège	Nombre de voix statutaire	Nombre de voix présente
Producteurs	6	4
Préparateurs	5	3
Distributeurs	2	1
Consommateurs	1	0
Institutionnels	4	3

Au total, 11 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Jean-François Vincent, président sortant, introduit la séance. Il demande un tour de table pour que chacun se présente.

Il rappelle l'ordre du jour :

HORAIRE	SUJET
14h00	Election du bureau
15h00	Présentation du bilan des 3 premières années de la CIAP. Examen de la demande de souscription financière complémentaire et décision
16h00	Discussion sur les dernières nouvelles du Plan Stratégique National (PAC)
16h45	Questions diverses

Election du bureau

Jean-François Vincent précise qu'il n'est plus membre du CA mais reste membre du GRAB.

La discussion fait ressortir l'intérêt d'avoir une alternance entre l'amont et l'aval pour la présidence de l'association qui est une interprofession réunissant l'ensemble de la filière.

Le conseil d'administration a conscience de l'importance de cette mission et de la nécessité de poursuivre la redynamisation des collèges aval, action entreprise depuis quelques mois. Il souhaite se donner un peu de temps pour trouver le bon candidat à la présidence.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des présents et représentés

- **de remettre la nomination d'un président après un travail collectif du bureau, accompagné par Jean-François Vincent. Ce travail aura pour objectif de préciser les missions du président et des autres membres du bureau, voire plus largement de l'ensemble du conseil d'administration.**
- **Le prochain conseil d'administration sera consacré à l'analyse des missions de la présidence à partir de la description qu'en fera Jean-François Vincent.**
- **La nomination du président est reporté à l'automne de cette année.**
- **Entre temps, le bureau assurera collégialement la gestion de l'association et les responsabilités de la présidence.**
- **Les membres du bureau précédant étant candidats à la poursuite de leur mandat, le bureau est constitué de :**
 - ✓ **Bruno Dechene vice-président représentant l'aval**
 - ✓ **Emmanuel Bourgy vice président représentant l'amont**
 - ✓ **Cécile Perret secrétaire,**
 - ✓ **Joel Prunier trésorier, sont candidats à poursuivre.**
- **Benoit Gueroult sera invité à participer aux travaux du bureau.**

CIAP

Le conseil d'administration de la CIAP a fait savoir qu'il souhaitait augmenter leur capacité d'agir en ouvrant un appel à souscription. Guiterrie Guerin, actuelle coordinatrice, devait venir présenter un bilan de l'activité. Elle a fait savoir qu'elle ne pouvait plus venir.



Différents membres du conseil apportent des informations sur le fonctionnement et les réalisations de la CIAP depuis 3 ans.

Afin de pouvoir se prononcer sur une nouvelle participation financière et son montant, le conseil d'administration souhaite avoir une présentation plus approfondie des résultats de cette structure et en particulier connaître son modèle économique et ses besoins financiers à courts et moyens termes.

Le directeur se chargera d'inviter de nouveau la CIAP à participer au prochain conseil d'administration de juin.

La question de l'implication d'autres acteurs sur l'installation et la transmission a été évoquée. Diverses initiatives sont prises par des acteurs non agricoles. Actuellement un contact est pris avec la société ELOI et un projet de transmission est en cours d'étude en collaboration avec le GABBTO et Bio Centre. Il ressort de la discussion que l'arrivée de ces nouveaux acteurs doit nous amener à réfléchir à nos critères d'adhésion à leur démarche et ne pas rester sur des a priori en rejetant de fait toute collaboration. L'enjeu de maintenir les fermes bio lors de leur transmission est essentiel pour l'avenir de la filière.

Nouvelles du PSN

La PAC précédente était décidée au niveau européen. La nouvelle PAC redonne l'initiative de la définition des dispositifs d'aide aux états qui doivent les traduire dans leur Plan Stratégique National (PSN). Ce PSN décide de choix stratégiques, dans le cadre fixé par l'Europe. Il doit être rendu à la commission européenne pour validation.

En ce qui concerne les paiements pour service environnementaux (PSE), la proposition de la Fnab d'un montant de 145 € n'a pas été retenue. On va vers des aides sur la bio équivalente à HVE et l'intégration dans le dispositif du niveau 2 de la certification environnementale :

Paiement pour service environnemental : A l'hectare

- 50 à 55 € niveau 2.
- 70 € sur bio et HVE.

Cette proposition n'est pas satisfaisante pour la Fnab. Le fait que la Bio soit au même niveau que HVE et avec un faible écart par rapport à au niveau 2 ne sera pas incitatif pour une transition efficace vers des modes de production respectueux de l'environnement, particulièrement sans utilisation de produits chimiques de synthèse.

De plus le niveau 2 accaparera une grosse part du financement ce qui explique la diminution de l'aide à la bio.

Le réseau bio pousse pour une réaction forte. La Fnab lance un appel à manifester le 25 mai, avant les arbitrages définitifs. Potentiellement sera demandé que tous les GAB rencontrent les préfets le 2 juin.

Les aides surfaciques seront gérés par l'état. Les régions, en discussion actuellement au sein de l'ARF, envisage de mettre en place des « contrats de transition » ? Ceux-ci seraient financés par l'enveloppe conversion en réduisant la durée de conversion de 5 à 3 ans. Le réseau va rester attentif à l'évolution de ce projet porté par quelques régions, et va faire connaître son point de vue.

L'ensemble de ces mesures aujourd'hui envisagées montre une régression sans précédent de l'accompagnement au développement de la bio en France.

Questions diverses

La MAB est maintenue en 2021 et 2022. Le conseil demande qu'une communication soit faite auprès des adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h00.

Fait à Orléans, le 10 mai 2021,

Pour le bureau

